

L'ajournement

M. John Campbell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) de l'occasion qu'il me donne de mettre les choses au point en ce qui concerne le retard qu'accuse le Conseil de révision des pensions dans le traitement de ses dossiers.

Lorsqu'il reçoit une demande, le Conseil prend immédiatement des mesures, ordinairement dans la semaine qui suit, pour informer l'auteur de la demande de la procédure d'appel. On a commencé à accuser du retard il y a quelque quatre ans lorsque le nombre des appels interjetés devant le Conseil est passé de 550 à 1,400. Il y a trois ans, le gouvernement a nommé d'urgence deux nouveaux membres à ce conseil, ce qui lui a permis de trancher 1,100 cas par année. Malheureusement, il restait toujours quelque 200 demandes de révision qui ne pouvaient être étudiées dans l'année de leur présentation et le Conseil ne suffisait pas à la tâche.

Pendant l'administration des conservateurs, quelques postes sont devenus vacants au sein du Conseil et leurs ex-titulaires n'ont jamais été remplacés, ce qui a eu pour effet d'aggraver le problème.

Au moment où nous avons formé le gouvernement l'année dernière, nous avons pris rapidement des dispositions pour combler tous les postes et le ministre suppléant a obtenu du gouvernement, sur recommandation personnelle, que ce dernier accepte de créer six années-personnes supplémentaires pour aider les membres du Conseil à recueillir les informations nécessaires afin d'accélérer la procédure d'appel et de faire face aux besoins. Les statistiques de fin d'année montrent que le Conseil de révision des pensions étudie actuellement plus de dossiers qu'il n'en reçoit de nouveaux.

Contrairement à ce qu'a déclaré mon honorable collègue, des progrès ont été réalisés et nous avons pris les mesures nécessaires pour continuer à réduire le retard accumulé en la matière. Le Conseil de révision des pensions étudie actuellement les dossiers en souffrance sur lesquels on doit prendre une première décision. Du fait que l'on manque de personnel médical et administratif qualifié et qu'il faut longtemps pour en former, la préparation des dossiers est plus longue. D'autres facteurs retardent également l'étude des dossiers, par exemple, le fait qu'on ne puisse se procurer certains renseignements pertinents qu'auprès de médecins privés ou auprès d'hôpitaux ne relevant pas du ministère. Lors de la dernière séance du comité permanent des affaires des anciens combattants, le président de la Commission canadienne des pensions a expliqué longuement pourquoi les décisions accusent du retard.

Il y a lieu de signaler qu'il y a quelques mois, le Parlement a confié à la Commission la responsabilité supplémentaire de décider de l'attribution de pensions proportionnelles aux veuves d'anciens combattants. La Commission fait preuve de toute la diligence souhaitable dans l'étude de ces demandes. Il n'y a pas longtemps, de nombreuses personnes se plaignaient des délais requis pour l'instruction des demandes portées en appel auprès d'un second palier de décision. Celle-ci a trouvé le moyen de réduire la période d'attente, de sorte qu'elle est maintenant plus courte qu'elle ne l'a jamais été depuis dix ans. Tout porte à croire qu'elle devrait réussir également à réduire le nombre des demandes à l'égard desquelles elle doit rendre une première décision.

Les députés savent sans doute que la loi sur les pensions prévoit des versements rétroactifs aux anciens combattants qui se voient octroyer une pension de sorte qu'ils n'ont pas à souffrir des lenteurs de la Commission qui échappent tout à fait à leur contrôle. Nous savons pertinemment que les retards causent parfois des ennuis à nos anciens combattants et à leur famille et nous prenons des mesures pour améliorer la situation.

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL—LA CANADIANISATION DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—LES MESURES PRISES PAR LES MULTINATIONALES POUR SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Le 11 février 1981, monsieur l'Orateur, j'ai posé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) une question au sujet du Programme énergétique national et de l'application de ses dispositions en matière de canadianisation.

Je crois distinguer trois parties importantes dans le Programme. Une première traite de l'établissement des prix et de la distribution des revenus, et accapare présentement 80 ou 90 p. 100 de la publicité et de l'intérêt dans le pays. La deuxième, très importante, a trait à la conservation de l'énergie et au remplacement du pétrole. J'espère qu'au cours du mois prochain le ministre proposera des mesures favorisant une conservation accrue et le remplacement du pétrole par le gaz naturel, l'électricité et diverses sources d'énergie renouvelable. La troisième partie, qui est très importante et qui sera sans aucun doute importante pour l'avenir de notre pays, a trait au programme de canadianisation.

J'ai demandé au ministre s'il pouvait confirmer que, comme le rapportent les journaux, sept sociétés pétrolières multinationales se préparent à se canadianiser bientôt.

● (2210)

Ma question découlait d'un article paru à la page six du numéro du 10 février 1981 du *Citizen* d'Ottawa, selon lequel les multinationales s'empressent d'entrer dans le mouvement. D'après cet article, plusieurs compagnies pétrolières et notamment les sociétés Getty, Murphy, Suncor et Ultramar sont sur le point d'être reprises par des sociétés canadiennes, ce qui leur permettra de profiter du programme d'encouragements pétroliers réservé aux sociétés canadiennes.

D'après cet article, la société Gulf Canada a présenté un rapport à la société-mère américaine où elle propose trois solutions de canadianisation. D'après la même source, il paraît par ailleurs que les sociétés Shell et Mobil négocient avec des sociétés canadiennes moyennes pour répondre davantage aux normes de canadianisation et conclure des arrangements leur donnant droit aux subventions prévues dans le programme d'encouragements pétroliers.

Si ces négociations ont lieu, elles contribueront énormément à briser l'embâcle et à canadianiser davantage notre industrie pétrolière, surtout à la suite des mesures de canadianisation prises par la société Dome et, bien entendu, l'acquisition récente de Petrofina par Petro-Canada.

Le président de l'Impériale a témoigné devant le Comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics. Il a dit que sa société ne prévoyait pas apporter de changements à sa structure et qu'elle pourrait continuer ses exploitations sans accroître la participation canadienne. Dans certains milieux, on chuchote que la société pourrait recourir à l'affermage dans